

ANNONCE MONTAGE DES ECHAFAUDAGES

CONTRÔLE ET PRÉVENTION DES ACCIDENTS DUS AUX CHANTIERS, SELON RPAC



Règlement de prévention des accidents dus aux chantiers (RPAC) du 21 mai 2003 (état : 01.04.2004)
Art. 5, al 3 et 4 Ouverture des chantiers et examen des installations :

L'organe de contrôle doit être avisé, **au moins dix jours à l'avance**, du montage de grues ou d'échafaudages. Suivant les circonstances, le genre ou la nature des installations et ouvrages nécessaires, l'organe de contrôle des chantiers peut subordonner l'utilisation de machines, engins ou installations à une inspection préalable ou à des essais de résistance ou de stabilité.

Le formulaire est à remplir par l'entreprise. Il est à retourner aux adresses mail suivantes : miguel.domingues@laconstruction.ch et travaux@payerne.ch.

DIRECTION DES TRAVAUX: (SELON FORMULAIRE OUVERTURE)			
TELEPHONE :		E-MAIL :	
ENTREPRISE (ECHAFAUDEUR) :			
DESCRIPTIF CHANTIER :			
SITUATION, RUE			
PARCELLE RF N° :		ECA N° :	
N° CAMAC :		N° PERMIS :	
DATE DE MONTAGE :		DATE DE DEMONTAGE :	
PERMIS OCCUPATION DP* :	<input type="checkbox"/> OUI (N° DE PERMIS :) <input type="checkbox"/> NON, PAS CONCERNE		
TYPE D'ECHAFAUDAGE :			
ANCRAGES / APPUIS TYPE / NOMBRE / M ²			
FACADES CONCERNEES :			
HAUTEUR (NIVEAUX) :		LARGEUR (CHARGE) :	
PORTILLON FERMETURE	<input type="checkbox"/> OUI (OBLIGATOIRE + AFFICHE)	PONT DE COUVREUR :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
TUNNEL POUR PIETON	<input type="checkbox"/> OUI (LUMIÈRE) <input type="checkbox"/> NON	HAUTEUR LIBRE :	
MONTE-CHARGE :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	ACCESSOIRE LEVAGE :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
COUVERTURE ANTI-PROJECTION	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	COUVERTURE ANTI-FEU	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
DEVALOIR D'EVACUATION	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	TYPE FONDATION :	
LIGNE CFF	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	LIGNE ELECTRIQUE HT	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

*Toute occupation sur le DP doit faire l'objet d'une demande séparée à la Commune de Payerne, avant le début des travaux (10 jours) (<https://www.payerne.ch/wp-content/uploads/2021/09/autorisation-travaux-publique-juillet2021.pdf>).

Réception d'échafaudage par (échafauteur) :

Montage approuvé, le :

Signature :



Chargé de sécurité CFST pour la Commune de Payerne
Miguel Domingues - La Construction Services SA
Rue des Champs-Lovats 19 1401 Yverdon-les-Bains
024/445.61.70 – 078/623.44.36
miguel.domingues@laconstruction.ch

Montage contrôlé, le :

Signature :